

Rapport financier

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre commissaire aux comptes, le cabinet Audit France, vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1) Présentation des comptes annuels (siège et consolidés)

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agrégeant les CRF reçus.

Les heures de bénévolat déclarées par les mandataires pour 2022/2023 s'élèvent à 6 370 heures, soit environ 4 personnes en équivalent temps plein (contre 6 530 heures en 2021/2022).

Le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure. Ce montant est indiqué à la fin du compte de résultat du siège départemental afin de valoriser ce travail qui permet de faire face à nos divers engagements (ventes de livres, gestion des classes d'eau et suivi des projets Erasmus et divers projets pédagogiques et formations).

1.1 Siège de l'association :

Les produits du Siège se sont élevés à 268 008,56 € pour l'exercice clos contre 241 076,76 € pour l'exercice précédent.

La cotisation demandée était de 2,37 € par coopérateur « enfant » et 5,25 € par coopérateur « adulte » au cours du dernier exercice, contre 2,35 € par coopérateur « enfant » et 5,20 € par coopérateur « adulte » pour l'exercice précédent.

La cotisation versée à la Fédération était de 1,16 € par coopérateur en 2022/2023. Elle était identique à la cotisation versée en 2021/2022.

Le résultat excédentaire du Siège est de 30 958,15 €.

Ce résultat s'analyse comme suit :

Les produits :

Cotisations : 51 667 coopérateurs ont été recensés, contre 52 680 l'an passé (baisse de 2 %). Comme nous avons envisagé une baisse d'effectif d'environ 1,50 % dans le projet de budget 2022/2023, la partie « Cotisations » de notre budget présente un petit écart négatif de 192 €.

Produits financiers : On constate une forte différence entre le prévisionnel et le réalisé (+ 21 044 €). Depuis 2018, nous avons souscrit un nombre important de parts sociales BRED, avec notamment une nouvelle souscription le 26 juin 2023 de 4 750 parts à 10,53 € l'unité (50 017,50 €). Le montant total placé sous cette forme au 31/08/2023 est de 1 047 653,17 €. Pour présenter le budget 2022/2023, nous avons été très prudents en ne prévoyant qu'un faible taux de rendement. L'Assemblée Générale de la BRED ayant voté un taux à 2,50% pour l'année 2022, ceci explique une grande partie de la différence avec le prévisionnel.

D'autre part, les taux de tous nos livrets (Livret A, Livret Casden et Livret partenaire CME) ont fortement augmenté ces derniers mois.

Les cessions de produits : Nous avons vendu 2 963 livres « Lire c'est partir » à 1,00 € alors que nous avons prévu d'en vendre 2 000. Ces ventes ont été réalisées à l'INSPE de Caen, en compagnie de Christelle Tariel, représentant l'association « Lire c'est partir ». Pour les autres cessions, nous avons vendu 396 agendas coopératifs et 8 livrets du maître (contre 474 agendas et 9 livrets en 2021/2022).

Autres produits :

Agence de l'eau : 74 classes ont pu bénéficier d'une subvention de 700 € pour leurs classes d'eau, soit un total de 51 800 €. Une somme de 140 euros par classe est attribuée au siège (soit 20% de la subvention octroyée pour chaque classe). Cela représente un montant attribué de 10 360 €. Nous n'avons prévu que 2 800 € sur ce poste, correspondant à 40 classes à 70 €, soit un écart positif dans le budget de 7 560 €.

Les charges :

Salaires et charges :

La convention collective de l'animation a augmenté de 3% les points de convention permettant de calculer les salaires en janvier 2023. La partie « Salaires et Charges » prévue pour un montant de 59 515 €, représente un montant de 60 331 €. Cette différence de 816 € s'explique de la façon suivante : 646 € pour les augmentations de salaires bruts et cotisations sociales et 170 € de carte cadeau.

La provision pour indemnités de départ à la retraite a, du fait de l'augmentation des salaires, été majorée de 588 € par rapport à la première estimation.

Enfin, des prestations comptables ont été facturées à l'OCCE de l'Orne pour un montant total de 2 679 € (pour 3000 € estimés dans le budget).

Autres charges fixes :

Le budget pour ces « autres charges fixes » avait été évalué à 13 733 € et le montant réalisé est de 11 435 €. Nous avons évalué les dotations aux amortissements à 2000 € car nous avons pensé que nous aurions besoin d'investir après notre déménagement. Nous n'avons fait aucun achat de gros matériel et les dotations ont été de 1505 € (identiques à l'année 2021/2022). Sur le même principe, nous avons également augmenté le budget consacré aux fournitures administratives et de petit équipement, mais nous n'avons pas eu de besoins complémentaires lors de notre installation. Concernant les fournitures, nous n'avons pas eu à acheter beaucoup de papier en fin d'année pour préparer la rentrée car nous avons opté pour la dématérialisation de nos envois aux coopératives. Les frais de déplacement et les frais concernant le local ont été surévalués. C'est la partie de notre projet de budget qui est la plus difficile à estimer. Les frais de logement ont été pour l'instant estimés à environ 1 200 € mais nous n'avons toujours pas reçu la facture annuelle de la Mairie.

Vie pédagogique :

Le budget consacré à la vie pédagogique : 12 927 € (contre 10 914 € en 2021/2022).

Le budget alloué pour les projets Arts & Culture (Théâtre et École en poésie) était de 4 860 € et 1 981 €. Ces sommes ont servi aux frais de déplacements dans le cadre des ateliers de discussions philosophiques sur tout le département.

25 coopératives scolaires ont pu bénéficier d'une aide financière pour leurs projets. Le montant total versé à ces coopératives est de 7 690 € (2 100 € pour le projet Folk & 5 590 € pour divers projets).

Nos partenaires historiques, la Bred et la Casden, ont continué à nous octroyer une aide financière pour nos projets (4 200 € pour la Bred et 700 € pour la Casden).

1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs :

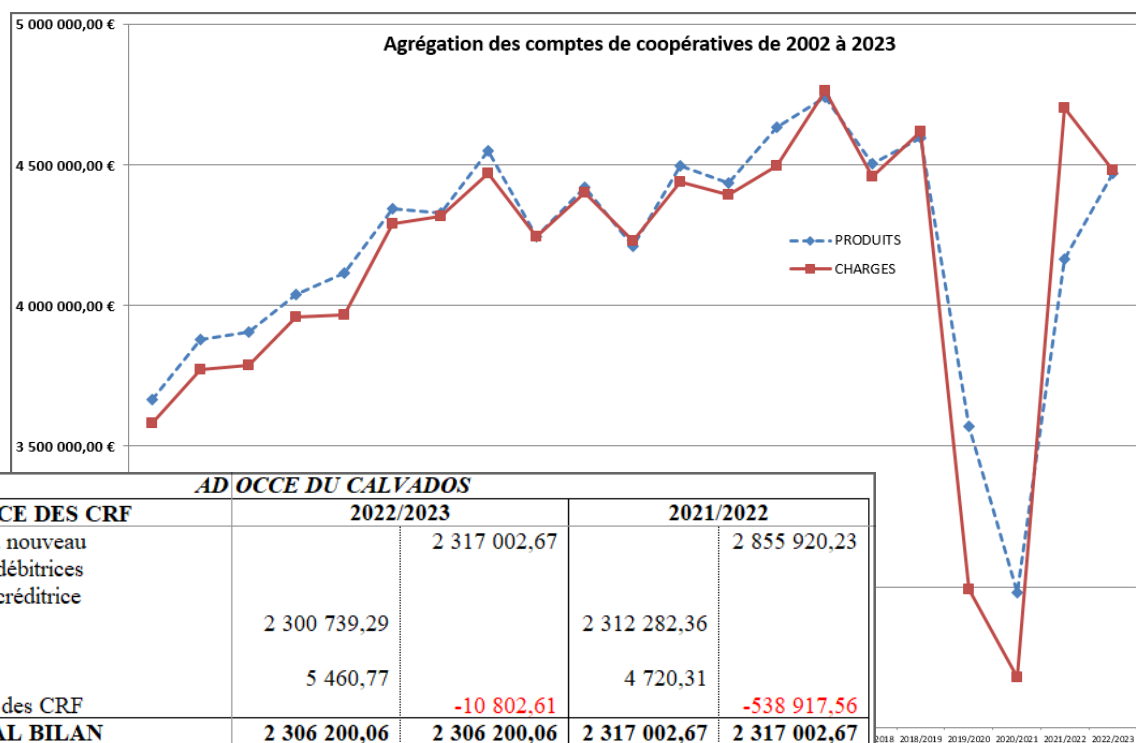
347 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 347 affiliés, soit 100%, ont envoyé leur Compte Rendu Financier dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'association.

Les données caractéristiques des coopératives et foyers coopératifs consolidés sont les suivantes :

Total des ressources	4 469 810,16 €
Dont subventions encaissées	1 720 993,65 €
Trésorerie à la clôture	2 306 200,06 €

Compte tenu d'une sommation des CRF à 100%, le produit moyen annuel est estimé à 86,51 € par coopérateur (contre 79,08 € en 2021/2022).

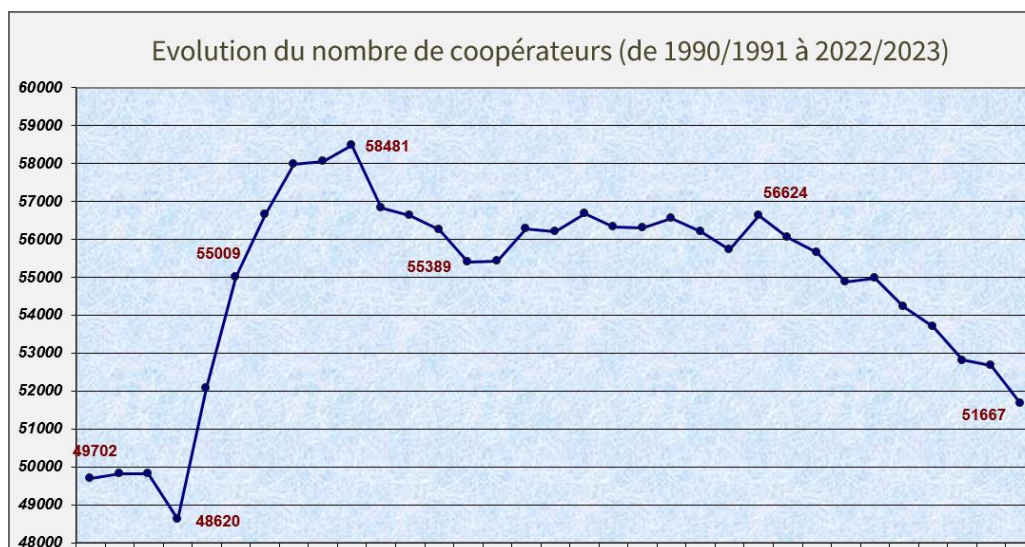
Pour cet exercice 2022/2023, la balance des CRF fait apparaître un déficit de 10 802,61 € (contre un déficit de 538 917,56 € pour l'exercice précédent). Les coopératives scolaires ont connu deux exercices 2019/2020 et 2020/2021 compliqués avec comme conséquences deux forts excédents. Les coopératives scolaires avaient donc fait le choix en 2021/2022 de proposer un certain nombre de projets pédagogiques à leurs adhérents, ce qui s'est traduit par une augmentation importante des charges des activités éducatives et un déficit important. Pour cette année 2022/2023, les charges des activités éducatives ont notamment augmenté de 6,3 %, une augmentation toutefois compensée par un accroissement des subventions reçues et des aides APE (+ 20 %). Les ventes de produits pour cession ont également augmenté de 8% .



AD OCCE DU CALVADOS				
BALANCE DES CRF	2022/2023		2021/2022	
11000000 Report à nouveau		2 317 002,67		2 855 920,23
47810000 Erreurs débitrices				
47820000 Erreurs créditrice				
51201000 Banque	2 300 739,29		2 312 282,36	
51202000 Banque				
53000000 Caisse	5 460,77		4 720,31	
12000000 Résultat des CRF		-10 802,61		-538 917,56
TOTAL BILAN	2 306 200,06	2 306 200,06	2 317 002,67	2 317 002,67
60700008 Achats de produits pour cession	821 797,34		791 197,27	
61681008 Assurances versées	10 758,26		12 135,39	
61810008 Charges des activités éducatives	3 276 454,87		3 497 618,86	
62700008 Services bancaires et assimilés	873,50		1 239,09	
65860008 Cotisations versées à l'OCCE	133 261,15		134 229,35	
67000008 Charges exceptionnelles	177 322,05		213 397,80	
68000008 Achat de biens durables	60 145,60		55 214,19	
70700008 Ventes de produits pour cession		1 314 721,49		1 211 700,88
70800008 Produits des activités éducatives		335 529,83		348 827,40
74100008 Subventions Etat, collectivités		956 838,76		846 401,06
75510008 Contributions plateforme participative		4 075,90		1 898,05
75511008 Contributions financières autres		764 154,89		591 341,43
75600008 Participation volontaire des familles		931 476,40		915 022,64
77000008 Produits exceptionnels		163 012,89		250 922,93
CHARGES / PRODUITS	4 480 612,77	4 469 810,16	4 705 031,95	4 166 114,39

2) Situation et activité du dernier exercice clos

- ✓ Le nombre de coopérateurs s'est élevé à 51 667 contre 52 680 lors de l'exercice précédent soit une baisse de 1 013 coopérateurs.
- ✓ Le nombre de coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés s'est élevé à 347 contre 352 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 5 coopératives scolaires (5 fermetures à la suite de fusions d'écoles).



3) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le budget prévisionnel pour l'exercice à venir fait apparaître un total des charges de 229 264,00 €.

4) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

Le résultat du siège départemental, soit + 30 958,15 € pour l'exercice clos le 31 août 2023, au fonds associatif et le résultat des coopératives sommées, soit - 10 802,61 €, dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Caen, le mercredi 13 décembre 2023,

Pour le Conseil d'Administration

La Présidente
Anne PALY

La Trésorière
Isabelle CARLIER